

N° 19

Séance du 23 novembre 2021

OBJET :

**RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2021**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 16 novembre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 23 novembre, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Roland BONNEFOI par Christine MAGAT, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Evelyne CHOUVIER par David MURE, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Jean-Marc DUMAS par Danielle THIEN, Jean-René JOANDEL par Dominique DEVIN, Denis TAMAIN par Pauline ARTHAUD, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Gérard BAROU à Dominique GUILLIN, Lyliane BEYNEL à Thierry DEVILLE, Sylvie BONNET à Yves MARTIN, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Laure CHAZELLE à Pierre-Jean ROCHETTE, Simone CHRISTIN-LAFOND à Nicole GIRODON, Pierre CONTRINO à Jean-Paul FORESTIER, Béatrice DAUPHIN à Olivier JOLY, Géraldine DERGELET à Jean-Yves BONNEFOY, Flora GAUTIER à René FRANÇON, Cindy GIARDINA à Christiane BAYET, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Martine GRIVILLERS à Catherine DOUBLET, Michelle JOURJON à Christophe BAZILE, Alain LIMOUSIN à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211123-20211123_CC_D19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2021



Daniel DUBOST, Cécile MARRIETTE à Olivier GAULIN, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Ghyslaine POYET à Pascale PELOUX, Pascal ROCHE à David SARRY, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Thierry HAREUX, Gilles THOMAS à André BARTHELEMY

Absents excusés : Jean-Baptiste CHOSSY, Jean-Maxence DEMONCHY

Secrétaire de séance : GIRAUD Pierre

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	103
Nombre de membres suppléés	8
Nombre de pouvoirs :	23
Nombre de membres absents non représentés :	2
Nombre de votants :	126

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'environnement,

Vu l'article 255 de la loi Grenelle 2,

Considérant le décret du 19 juin 2011 rendant obligatoire l'établissement d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, préalablement au débat sur le projet de budget,

Le rapport décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits.

Ce rapport comporte :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par Loire Forez sur son territoire.

Ces bilans sont réalisés au regard des six finalités du développement durable, mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- préservation de la biodiversité
- préservation des cours d'eau du territoire
- épanouissement de tous les êtres humains
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Parmi les actions phares réalisées cette année, citons :

- Pour la lutte contre le changement climatique, mise en place d'un dispositif d'enseignement pédagogique autour du vélo appelé « Savoir Roulez A Vélo » au sein des écoles élémentaires, accompagnement du méthaniseur de Montbrison, aide à la rénovation énergétique les logements, lancement d'une prime pour le remplacement des poêles et cheminées non performants, et poursuite des actions d'optimisation du parc d'éclairage public par la dépose des points lumineux non indispensables,
- Pour la préservation de la biodiversité, l'amélioration des rejets dans les milieux naturels et la gestion intégrée des eaux pluviales, l'accompagnement individuel et collectif des agriculteurs pour la protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique, le bilan du Contrat vert et bleu et l'animation de la réflexion stratégique pour les 6 ans à venir, et création d'outils de mobilisation des habitants dans le cadre des atlas de biodiversité communaux.

- Pour l'épanouissement des êtres humains, signature avec l'Etat de la convention d'Education artistique et culturelle tout au long de la vie, dispositif qui favorise la participation des habitants à la création artistique sur le territoire, harmonisation des conditions d'accès dans les déchèteries avec un règlement intérieur unique, renouvellement de l'ensemble des bornes textiles-linges-chaussures et extension à de nouvelles zones de collecte.
- Pour la cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations, l'accompagnement des communes pour la requalification des centre-bourgs, l'achèvement du projet de requalification de la friche industrielle des Forges de la Becque, et l'arrêt du PLUI avec la volonté de construire le développement durable du territoire
- Pour les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, , l'accompagnement des cantines pilotes du territoire dans le cadre du projet alimentaire territorial, la réflexion avec tous les acteurs de la forêt sur le contenu de la future charte forestière, Signature du contrat avec l'entreprise qui réalisera et exploitera le futur centre de tri de la collecte sélective et les actions de prévention des déchets : Mise en place d'un espace de réemploi et d'un nouveau cheminement à la déchèterie de Savigneux, prêts de broyeurs aux habitants, défi familles zéro déchets, installation de composteurs collectifs et animations d'ateliers etc...

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport de développement durable de Loire Forez agglomération, pour l'année 2021

Après avoir délibéré par 126 voix pour, le conseil communautaire :

- prend acte de la présentation du rapport de développement durable de Loire Forez agglomération, pour l'année 2021

Fait et délibéré, à Montbrison, le 23 novembre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*